

Sauvegarde des requins : renforcer les contrôles de l'UE sur le commerce des requins



Résumé exécutif

Les requins sont essentiels à la santé de l'océan et aux économies locales à travers les activités de tourisme et de pêche artisanale. Comme d'autres prédateurs, les requins jouent un rôle important dans le maintien de la santé des écosystèmes océaniques¹. Leur alimentation a une incidence sur l'ensemble du réseau trophique de leur milieu. En influant sur le nombre et la répartition des proies, ils ont des répercussions sur les habitats marins. Il a ainsi été démontré que la présence de requins tigres sur des sites où les tortues sont trop nombreuses contribue à préserver les herbiers marins. Ces derniers jouent un rôle important dans la captation du carbone². Les grands poissons comme les requins sont eux-mêmes des puits de carbone efficaces. Aussi, sans surpêche, le maintien d'une plus grande population de ces espèces dans l'océan limiterait les émissions de dioxyde de carbone dans l'atmosphère³. Grâce à leurs migrations et à leur comportement en plongée, les requins contribuent également au cycle des nutriments de l'océan, notamment les échanges entre les abysses et la surface⁴. Selon une étude réalisée en 2013, le tourisme lié aux requins générerait plus de 314 millions de dollars américains et soutiendrait plus de 10 000 emplois dans le monde. Au cours des vingt prochaines années, le montant généré par le tourisme lié aux requins devrait dépasser la valeur au débarquement des pêches mondiales de requins⁵.

Pourtant, les requins sont menacés d'extinction en raison à la fois de la

demande mondiale (ailerons, viande) et d'une régulation insuffisante de leur commerce et de leur pêche. L'Union européenne (UE) qui compte au nombre des principaux acteurs de la pêche et fournisseurs des marchés asiatiques joue un rôle significatif dans le commerce mondial. Le Fonds international pour la protection des animaux (IFAW) a analysé en profondeur les données des douanes de Hong Kong, Singapour et Taiwan. Selon les conclusions de son rapport intitulé « [L'offre et la demande : le rôle de l'UE dans le commerce mondial des requins](#) » paru le 1er mars 2022, l'UE est l'une des principales sources de produits à base d'ailerons de requins pour ces marchés asiatiques⁶. L'UE se doit donc de veiller à ce que sa participation au commerce mondial n'entraîne pas l'extinction de ces espèces.

Depuis, des étapes cruciales ont été franchies. Lors de la 19e Conférence des Parties de la CITES (Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction), qui s'est tenue du 14 au 25 novembre 2022 au Panama, 97 espèces supplémentaires de requins et de raies ont été inscrites à l'Annexe II avec l'appui de l'UE. Avec les espèces déjà inscrites, environ 90 % du commerce mondial d'ailerons se trouve désormais sous le contrôle de la CITES.

Le rapport 2022 d'IFAW reposait sur l'analyse des données du commerce légal enregistrées par les autorités douanières de Hong Kong, Singapour et Taiwan. Ce

nouveau rapport est basé sur l'examen non seulement des « données du commerce légal », telles que rapportées par l'UE, couvrant les importations et les exportations des 27 pays de l'UE vers tous les pays du monde, mais aussi des « données du commerce illégal », enregistrées par les États membres dans la base de données EU-TWIX « EU Trade in Wildlife Information eXchange ».

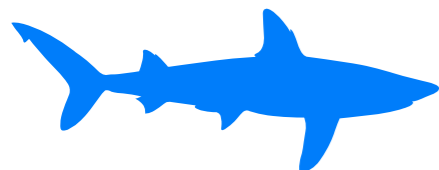
Concernant les données légales, le rapport complète les recherches antérieures en fournissant : i) des détails plus complets sur le commerce total entre 2017 et 2021 par l'UE des 27, ii) de nouvelles données sur la valeur économique de toutes les importations de requins vers l'UE et sur les pays fournissant des produits issus de requins à l'UE, et iii) la valeur des exportations européennes et les principales destinations de celles-ci. Les données sur le commerce illégal portent sur les saisies de produits de requins signalées par les États membres de l'UE entre 2017 et 2020.

Il est urgent de mettre en œuvre et d'appliquer la législation afin d'éviter que la demande mondiale n'entraîne les requins vers l'extinction.

Le commerce européen d'ailerons et de viande de requin en infographie

Commerce légal

Période d'étude 2017-2021



Total des importations et exportations d'ailerons et de viande de requin

Rapporteurs/
Pays
partenaires

UE des 27 / tous les partenaires	Quantité totale des importations (kg)	Valeur totale des importations	Quantité totale des exportations (kg)	Valeur totale des exportations
Ailerons de requins	1 004 099	8 085 598€	12 761 166	176 984 297€
Viande de requin	160 876 807	366 810 323€	156 500 277	341 318 806€
Total	1 164 975 906	11 452 408 921€	13 317 666 443	218 303 103 €

Importation de >161 000 tonnes

d'ailerons et de viande de requin signalées par l'UE des 27

Exportation de >169 000 tonnes

d'ailerons et de viande de requin signalées par l'UE des 27

Le commerce des ailerons de requins représente une valeur économique élevée, mais la quantité et la valeur du commerce de la viande sont encore plus importantes pour l'UE des 27.

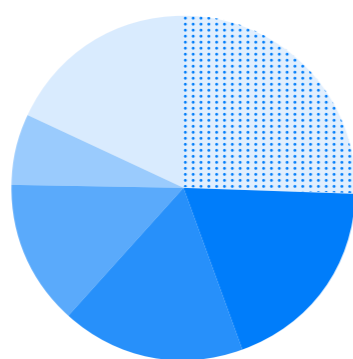
2x

La valeur économique de la (ré)exportation (y compris le commerce intra-UE) de la viande de requin est presque deux fois supérieure à la valeur de l'exportation des ailerons.

Principaux fournisseurs d'ailerons

Importation de >1000 tonnes

d'ailerons signalées par l'UE des 27



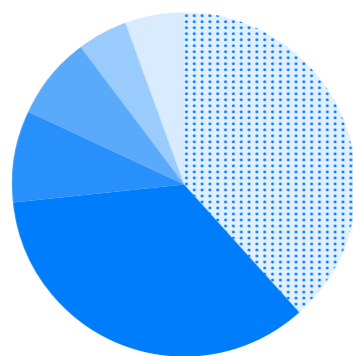
- Espagne 25,6% (256 616 kg)
- Portugal 19,1% (191 760 kg)
- Maroc 17,2% (173 139 kg)
- Royaume-Uni 13,4% (134 629 kg)
- Pays-Bas 6,7% (67 466 kg)
- Autres 18,0% (180 489 kg)

Les cinq principaux partenaires d'importation d'ailerons de requin (fournisseurs) par pourcentage et quantité.

Principaux destinataires d'ailerons

Exportation de >12 000 tonnes

d'ailerons signalées par l'UE des 27



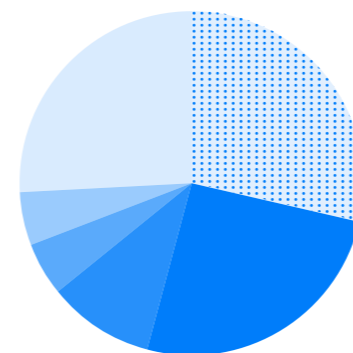
- Singapour 38,6% (4 926 212 kg)
- Chine 34,8% (4 444 336 kg)
- Espagne 8,7% (1 104 421 kg)
- Hong Kong 7,8% (994 115 kg)
- Taiwan 4,6% (591 250 kg)
- Autres 5,5% (700 832 kg)

Les cinq principaux partenaires d'exportation d'ailerons de requin (destinataires) par pourcentage et quantité.

Principaux fournisseurs de viande

Importation de >160 000 tonnes

de viande signalées par l'UE des 27



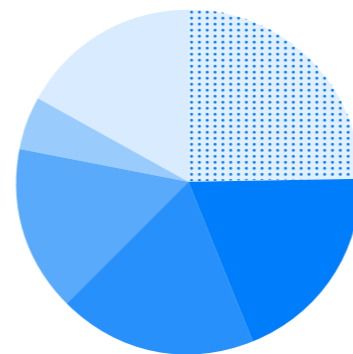
- Espagne 28,7% (46 097 392 kg)
- Portugal 25,5% (41 055 420 kg)
- Namibie 10,0% (16 062 793 kg)
- États-Unis 5,2% (8 433 537 kg)
- Japon 4,9% (7 906 568 kg)
- Autres 25,7% (41 321 097 kg)

Les cinq principaux partenaires d'importation de viande de requin (fournisseurs) par pourcentage et quantité.

Principaux destinataires de viande

Exportation de >156 000 tonnes

de viande signalées par l'UE des 27



- Espagne 24,9% (39 009 526 kg)
- Portugal 19,0% (29 725 520 kg)
- Italie 18,7% (29 317 180 kg)
- Brésil 15,5% (24 245 833 kg)
- Maroc 5,2% (8 141 784 kg)
- Autres 16,7% (26 060 434 kg)

Les cinq principaux partenaires d'exportation de viande de requin (destinataires) par pourcentage et quantité.

Commerce illégal

Période d'étude 2017-2020

30

saisies de produits dérivés du requin ont été signalées par seulement neuf États membres de l'UE en quatre années, dont 14 ont été enregistrées sous la catégorie commune "Requins", ce qui témoigne de l'absence d'identification correcte des espèces concernées

3

des 30 saisies seulement ont eu lieu dans un port, bien que la grande majorité des produits dérivés du requin soient transportés par voie maritime

1

saisie d'ailerons de requins (5,7 kg)

7

saisies non enregistrées - dont cinq contenant des ailerons - ont été détectées grâce à une simple recherche dans les médias de différents États membres

L'UE constitue une plateforme pour le transit de produits illégaux de requins

4 saisies importantes sur 8 étaient des cargaisons en transit, interceptées par un État membre de l'UE, qui n'était ni le pays d'origine, ni le pays de destination



Photo: © Shane Gross

Recommandations

1. Donner la priorité à l'utilisation des données commerciales pour lutter contre le commerce illégal d'espèces de requins et de produits dérivés.

- ▶ Enregistrer systématiquement toutes les saisies dans la base de données EU-TWIX et dans d'autres bases de données dédiées aux saisies ;
- ▶ Renforcer les capacités d'application de la loi (en se concentrant sur les ports maritimes) et organiser des formations sur l'identification des produits ;
- ▶ Partager les données commerciales via des plateformes transnationales ;
- ▶ Rendre les informations issues des saisies accessibles aux pays commercialisant des requins.

2. Améliorer la surveillance du commerce

- ▶ Étendre les codes du Système harmonisé de désignation et de codification des marchandises (SH) afin de différencier le statut des produits commercialisés (congelés, frais, séchés, etc) et les espèces spécifiques au commerce d'ailerons de requins, et mettre à jour les codes SH liés à la viande ;
- ▶ Créer un code SH spécifique aux produits issus du cartilage ;
- ▶ Réviser les codes SH pour les produits dérivés de requins et normaliser leur utilisation avec les principaux partenaires commerciaux ;
- ▶ Encourager la collaboration et le partage des données commerciales entre et les autorités en charge du commerce et celles en charge de l'application de la loi.

3. Mise en œuvre des listes CITES des requins et renforcement des capacités

- ▶ Via des ateliers pratiques, former les autorités pour leur permettre de maîtriser les listes, d'identifier avec précision les produits dérivés de requins puis d'être en mesure de saisir et communiquer avec précision les données relatives au commerce ;
- ▶ Utiliser les données du présent rapport comme base de référence pour évaluer si les nouvelles inscriptions entraînent une augmentation des données commerciales ;
- ▶ Évaluer les niveaux significatifs de capture et de commerce qui concernent les espèces de requins inscrites à la CITES par les États membres de l'UE afin de s'assurer qu'ils répondent aux exigences de pérennité de la CITES.

Fonds international pour la protection
des animaux

Sauvegarde des requins : renforcer
les contrôles de l'UE sur le commerce
des requins

À propos d'IFAW

Depuis plus de dix ans, IFAW travaille avec les gouvernements du monde entier pour une meilleure protection des requins et des raies. Cela concerne : l'élaboration de matériel d'identification des requins pour les pêcheries, les douanes et les agents des forces de l'ordre, la sensibilisation à la protection des espèces de requins ou encore le renforcement des capacités des gouvernements à respecter les obligations qui leur incombent dans le cadre de conventions internationales comme la CITES (Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction) et la CMS (Convention sur la conservation des espèces migratrices appartenant à la faune sauvage). IFAW fournit également un soutien technique aux gouvernements désireux d'adopter une limitation progressive et préventive des captures de requins, voire une interdiction au niveau national, lorsque cela est justifié.

Publié par : Fonds international pour
la protection des animaux, 2023

Citation : Slee, B., Collis, M. (2023)
*Sauvegarde des requins : renforcer les
contrôles de l'UE sur le commerce des
requins*. IFAW (Fonds international pour la
protection des animaux), La Haye, Pays-Bas.
52 pages.

Photo de couverture : © Robert Marc Lehmann
Requins bleus.

Notes de fin

- 1 Hammerschlag et al (2019) *Ecosystem Function and Services of Aquatic Predators in the Anthropocene*. Trends in Ecology & Evolution. [https://www.cell.com/trends/ecology-evolution/fulltext/S0169-5347\(19\)30020-5?returnURL=https%3A%2F%2Flinkinghub.elsevier.com%2Fretrieve%2Fpii%2FS0169534719300205%3Fshowall%3Dtrue](https://www.cell.com/trends/ecology-evolution/fulltext/S0169-5347(19)30020-5?returnURL=https%3A%2F%2Flinkinghub.elsevier.com%2Fretrieve%2Fpii%2FS0169534719300205%3Fshowall%3Dtrue)
- 2 Heithaus (2014) *Seagrasses in the age of sea turtle conservation and shark overfishing*. Frontiers. <https://www.frontiersin.org/articles/10.3389/fmars.2014.00028/full>

Atwood et al. (2015) *Predators help protect carbon stocks in blue carbon ecosystems*. Nature Climate Change. <https://www.nature.com/articles/nclimate2763>
- 3 Mariani et al. (2020) *Let more big fish sink: Fisheries prevent blue carbon sequestration – half in unprofitable areas*. Science Advances. <https://www.science.org/doi/10.1126/sciadv.abb4848>
- 4 Williams et al. (2018) *Mobile marine predators: an understudied source of nutrients to coral reefs in an unvisited atoll*. The Royal Society. <https://royalsocietypublishing.org/doi/10.1098/rspb.2017.2456>
- 5 Cisneros-Montemayor (2013) *Global economic value of shark ecotourism: implications for conservation*. Cambridge University Press
<https://doi.org/10.1017/S0030605312001718>
- 6 Shea S, Slee B, O'Toole, M. (2022) *Supply and Demand: The EU's role in the global shark trade*, IFAW. <https://www.ifaw.org/international/resources/eu-role-global-shark-trade>

Bureau Union européenne
1, boulevard Charlemagne, Bte. 72
B-1041, Bruxelles
Belgique

+32 (0)2 230 97 17
info-eu@ifaw.org

Numéro d'identification du registre de
transparence de l'UE : 22644632329-52

IFAW France
14 rue Édouard Mignot
51100 REIMS
France

03 26 48 05 48
Info-fr@ifaw.org

Afrique du Sud
Allemagne
Australie
Belgique
Canada
Chine
Émirats Arabes Unis
États-Unis
France
Kenya
Malawi
Pays-Bas
Royaume-Uni
Zambie
Zimbabwe



► **Découvrez
nos actions
sur [ifaw.org](https://www.ifaw.org)**